



**Date de convocation :**

13 juillet 2011

**Date d'affichage :**

22-07-2011

Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (à  
partir de 18h15)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (à  
partir de 18h30)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents ayant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC

Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER

Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE

Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**

Julie MOAL

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC

## Séance du 21 juillet 2011

### ORDRE DU JOUR

- 1 – FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'ASSOCIATION BLEUNIADUR ..... P 112
- 2 - MATERIEL : ACQUISITION D'UNE VOITURE DE SERVICE  
D'OCCASION ..... p 113
- 3 – TRAVAUX : PARTICIPATION COMMUNALE AU RACCORDEMENT  
DU TARIF JAUNE DE LA NOUVELLE ECOLE ..... p 114
- 4 – NOUVELLE ECOLE : ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'ECOLE  
ET LE RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL..... P 115
- 5 - TRAVAUX : REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DU TERRAIN DE  
FOOT ..... P 116
- 6 – RATIONALISATION DU PAYSAGE INTERCOMMUNAL ET S.D.C.I. .... p 117
- 7 - MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES  
MARCHÉS « TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE..... P 118
- 8 – ACTION PERISCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX  
2011/2012 POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES..... P 119
- 9 – RESTAURANT SCOLAIRE : APPROBATION DU PROJET DE  
REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL..... p 120
- 10 – URBANISME : MODIFICATION N°4 AU PLAN LOCAL D'URBANISME..... p 121
- 11 – FINANCES : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR L'ECOLE  
NOTRE DAME DE LOURDES POUR L'ENCADREMENT DES  
RATIONNAIRES DE L'ECOLE PRIVEE A LA CANTINE MUNICIPALE ..... p 123
- 12 - TRAVAUX : POSE DE FOURREAUX EN ATTENTE DE  
L'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC  
ET FRANCE TELECOM, RUE DE KERABRET ET RUE DU LIORS MEUR..... P 124
- 13 – MATERIEL : ACQUISITION D'ILLUMINATIONS DE NOEL ..... P 125
- 14 – FINANCES : ORGANISATION D'UN SERVICE DE NAVETTE DE  
TRANSPORT DES RATIONNAIRES ENTRE L'ECOLE NDL ET LA  
CANTINE MUNICIPALE ..... P 126
- 15 – ECOLE MATERNELLE TANGUY PRIGENT: ACQUISITION  
D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE ..... p 127



**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

**Date de convocation :**

**13 juillet 2011**

**Date d'affichage :**

**22-07-2011**

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (*à  
partir de 18h15*)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (*à  
partir de 18h30*)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIERU

**Absents ayant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

*Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER*

*Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE*

*Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI*

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**

Julie MOAL

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°1**

**OBJET : FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BLEUNIADUR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,  
Vu le budget primitif relatif à l'exercice 2011 intervenu le 10 mars 2011,  
Considérant l'importance dans la vie locale du rôle des associations « loi 1901 »,  
Vu l'avis favorable de la commission « Associations sportives, culturelles, loisirs, bibliothèque, petite enfance, jeunesse, jumelage, affaires scolaires »,  
Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne »,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a reçu une demande exceptionnelle de subvention de l'association BLEUNIADUR, pour aider au financement de sa participation au championnat de France de danse.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A 16 voix pour**

**DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 60 euros à l'association BLEUNIADUR,

**DIT** que la dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2011,

**RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,

**INDIQUE** que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**Date de convocation :**

13 juillet 2011

**Date d'affichage :**

22-07-2011

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (à  
partir de 18h15)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (à  
partir de 18h30)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents ayant donné**

**procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC

Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER

Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE

Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**

Julie MOAL

**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°2**

**OBJET : MATERIEL : ACQUISITION D'UNE VOITURE DE  
SERVICE D'OCCASION**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il a procédé à l'acquisition, auprès du Garage de La Fontaine de Santec, d'une voiture d'occasion afin de remplacer la Clio blanche de service devenue hors d'usage.

Il indique que le véhicule acheté à les caractéristiques suivantes :

Marque : Renault  
Modèle : express essence  
Places assises : 2  
Puissances : 8 CV  
N° immatriculation : 3222 XW 29  
Date de 1ère mise en circulation : 14/11/1997

Le coût d'acquisition TTC de cette voiture est de 1 300.00 Euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A 17 voix pour**

**APPROUVE** l'acquisition auprès du garage de la Fontaine de Santec, d'une voiture de service d'occasion,

**DIT** que la dépense d'un montant de 1 300.00 Euros TTC est inscrite au budget 2011 de la Commune, à l'article 2182 opération 17,

**PRÉCISE** que le véhicule fera l'objet d'un amortissement comptable sur une durée de 3 ans à compter de 2012.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

**Date de convocation :**

**13 juillet 2011**

**Date d'affichage :**

**22-07-2011**

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Étaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (à  
partir de 18h15)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (à  
partir de 18h30)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents ayant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC

Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER

Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE

Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire**

**de séance :**  
Julie MOAL

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°3**

**OBJET : - TRAVAUX : PARTICIPATION COMMUNALE AU  
RACCORDEMENT DU TARIF JAUNE DE LA NOUVELLE ECOLE**

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne »,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques »,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux à réaliser par le SIE de Cléder pour permettre le raccordement de la nouvelle école maternelle Tanguy PRIGENT au tarif jaune, comme suit :

- Remplacement du transformateur 400 Kva existant par un poste transformateur 630 Kva à la plaine.
- Extension souterraine de réseau de 280 ml.
- Pose du CC400A en limite de l'école.

L'estimation des dépenses se monte à :

- |                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| • Montant des travaux à réaliser | 37 608.20 € HT |
| • Montant du transformateur      | 8 162.70 € HT  |

**Soit un total de 45 770.90 € H.T.**

Le Maire indique que le financement peut s'établir comme suit :

- |                              |                         |
|------------------------------|-------------------------|
| • Subvention FACE AB 2011    | 35 582.90 Euros         |
| • participation communale de | <b>10 188.60 Euros.</b> |

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A 17 voix pour**

**APPROUVE** la réalisation des travaux sus indiqués pour un montant de 45 770.90 € Euros hors taxes,

**ACCEPTE** le plan de financement proposé par le maire,

**AUTORISE** le maire à signer le devis correspondant présenté par le SDEF,

**DIT** que la dépense est inscrite au budget 2011 de la commune opération 28 article 2313.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

**Date de convocation :**

**13 juillet 2011**

**Date d'affichage :**

**22-07-2011**

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Étaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (à  
partir de 18h15)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (à  
partir de 18h30)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents ayant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC

Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER

Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE

Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire**

**de séance :**  
Julie MOAL

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°4**

**OBJET : – NOUVELLE ECOLE : ACQUISITION DE MOBILIER  
POUR L'ECOLE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,  
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* »,  
Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le maire expose aux élus qu'en concertation avec les enseignants et le personnel du restaurant scolaire, il a fait l'acquisition de mobiliers pour équiper la nouvelle école, auprès de l'UGAP.

La commande se décompose comme suit :

**Devis n°33770601 :**

Acquisition du mobilier pour la classe de moyenne et de grande section, pour un montant total de : 5 360.18 Euros TTC .

**Devis n°33770725 :**

Acquisition du mobilier pour la classe de petite section, pour un montant total de : 6 791.07 Euros TTC .

**Devis n°33770589 :**

Acquisition de lits pour la salle de repos ainsi que de trottinettes, de tricycles et de vélos, pour un montant total de : 2 425.25 Euros TTC .

**Devis n°33761052 :**

Acquisition de mobilier pour la cantine, pour un montant total de : 7 034.11 Euros TTC .

**Devis n°33774262 :**

Acquisition de mobilier pour le bureau de la directrice, pour un montant total de : 2 664.51 Euros TTC .

**Soit un total de : 24 275.12 Euros TTC.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A 17 voix pour**

**APPROUVE** le choix du maire de retenir la proposition de l'UGAP pour la fourniture du mobilier pour l'école et pour la cantine municipale,

**AUTORISE** le maire à signer les devis correspondants pour un montant total de 24 275.12 euros TTC,

**DIT** que la dépense est inscrite au budget 2011 de la commune à l'article 2184 opération 28.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

**Date de convocation :**

**13 juillet 2011**

**Date d'affichage :**

**22-07-2011**

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Étaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (*à  
partir de 18h15*)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (*à  
partir de 18h30*)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents ayant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

*Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER*

*Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE*

*Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI*

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire**

**de séance :**

Julie MOAL

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°5**

**OBJET : TRAVAUX : REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DU  
TERRAIN DE FOOT**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,  
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* »,  
Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire informe les élus qu'après consultation, il a retenu la proposition de la société FORCLUM Armor, pour procéder au remplacement des projecteurs du terrain de foot qui ne fournissent pas un éclairage suffisant et qui par ailleurs sont gros consommateurs d'énergie, par du matériel plus performant et plus économique en coût de fonctionnement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le choix du maire de retenir la proposition de la société FORCLUM Armor pour la réalisation des travaux sus-indiqués pour un montant TTC de 12 040.16 Euros,

**AUTORISE** le maire à signer les devis TE041110D correspondant,

**DIT** que la dépense sera imputée au budget 2011 de la commune à l'article 21538 opération 18.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

**Date de convocation :**

**13 juillet 2011**

**Date d'affichage :**

**22-07-2011**

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (*à  
partir de 18h15*)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (*à  
partir de 18h30*)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents ayant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

*Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER*

*Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE*

*Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI*

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**

Julie MOAL

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°6**

**OBJET : RATIONALISATION DU PAYSAGE INTERCOMMUNAL  
ET S.D.C.I.**

Bernard LE PORS rappelle que la loi du 16 décembre 2010 vise le triple objectif d'achever la carte intercommunale, de rationaliser les périmètres et de simplifier l'organisation de syndicats.

Il indique que lors de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) du Finistère, le 22 avril dernier, plusieurs orientations ont été proposées dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) à savoir :

- SIVU « Centre de Secours » : intégration dans le S.D.I.S. fin 2013,
- Syndicat « d'électrification » : départementalisation fin 2013,
- Syndicat de la Vallée du Guillec : intégration au sein de la CCPL,
- Assainissement Collectif : diagnostic des Assainissements Collectifs par les Communautés pour fin 2011 et transfert aux communautés avant fin 2013,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**SE PRONONCE POUR :**

- Le soutien du Conseil municipal au renforcement et à la rationalisation du paysage intercommunal,
- La reprise des compétences du S.I.V.U. « Centre de Secours » par le S.D.I.S. au 31 décembre 2013,
- La décision des principaux syndicats primaires d'électrification des communes du territoire communautaire qui s'opposent à l'intégration des communes de ces syndicats au S.D.E.F.,
- La dissolution du Syndicat Intercommunal « Etude de l'aménagement de l'anse de la vallée du Guillec ».

**CONSTATE** que l'organisation de la compétence « Eau potable » tout particulièrement la production est suffisamment structurée dans le Nord Finistère,

**CONSIDÈRE** que le transfert de la compétence « Assainissement Collectif » aux Communautés doit être analysé dans une démarche cohérente, concertée et rigoureuse sur le plan technique et financier que le calendrier fixé dans le cadre du S.D.C.I. ne permet pas.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**Date de convocation :**

13 juillet 2011

**Date d'affichage :**

22-07-2011

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (à  
partir de 18h15)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (à  
partir de 18h30)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents ayant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC

Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER

Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE

Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**

Julie MOAL

**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°7**

**OBJET : MARCHÉS PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR LES MARCHÉS « TRAVAUX DE SIGNALISATION  
VERTICALE**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* »,

Vu le dossier élaboré en collaboration avec la Communauté des Communes du Pays Léonard en vue de constituer un groupement de commandes entre communes membres,

Monsieur le Maire expose :

Dans un souci de rationaliser, d'efficacité et de sécurité juridique, il est proposé d'avoir recours à un groupement de commandes qui vise tout à la fois à permettre de globaliser les quantités à mettre en œuvre pour chaque collectivité, et constituer ainsi une offre plus attractive au plan concurrentiel avec des effets d'économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation s'agissant des prestations suivantes :

- Marché « travaux de signalisation verticale ».

Les modalités de fonctionnement du groupement sont définies par une convention qui prévoit notamment que chaque membre s'engage à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Les marchés s'exécutent ensuite séparément.

La commission d'appel d'offres du groupement est constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chacune des communes choisi parmi ses membres ayant voix délibérative.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** le principe de cette procédure de commande pour le marché « travaux de signalisation verticale »,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention à venir, constitutive du groupement,

**DÉSIGNE** André JEZEQUEL comme délégué titulaire en qualité de représentant de la commission d'appel d'offres de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement,

**DÉSIGNE** Joseph CUEFF comme délégué en qualité de suppléant du délégué titulaire à la commission d'appel d'offres du groupement,

**VALIDE** les besoins propres de la commune et les besoins totaux du groupement de commande pour la signalisation verticale.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

**Date de convocation :**

**13 juillet 2011**

**Date d'affichage :**

**22-07-2011**

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (à  
partir de 18h15)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (à  
partir de 18h30)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents ayant donné**

**procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC

Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER

Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE

Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**

Julie MOAL

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°8**

**OBJET : ACTION PERISCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS  
COMMUNAUX 2011/2012 POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES**

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne »,

Vu l'avis favorable de la commission « Associations sportives, culturelles, loisirs, bibliothèque, petite enfance, jeunesse, jumelage, affaires scolaires »,

Vu la délibération n°33 du conseil municipal en date du 24 septembre 2009, portant instauration d'un service d'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il est nécessaire de délibérer :

- pour fixer le montant de la participation des parents par enfant, pour le service d'accueil périscolaire.
- pour fixer le prix du repas à la cantine municipale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**1 – FIXE** le montant de la participation des parents par enfant pour le service d'accueil périscolaire, pour l'année scolaire 2011/2012, comme suit :

<b>TARIF JOURNALIER</b>	
<i>Accueil du matin</i>	
<b>Horaires</b>	<b>Tarifs</b>
De 7h30 à 8h35	1.50 €
<i>Accueil du soir</i>	
<b>Horaires</b>	<b>Tarifs</b>
De 16h30 à 18h30	3.00 €
De 16h30 à 17h30	1.50 €

*Toute heure commencée étant due*

**2 – DIT** que l'encaissement des participations des parents se fera par l'émission de titres de recettes, chaque mois à terme échu.

**3 – FIXE** le tarif du repas à la cantine municipale pour l'année scolaire 2011/2012 comme suit :

Prix du repas pour un enfant de maternelle : ..... 2.20 €uros.  
Prix du repas pour un enfant de Primaire : ..... 2.50 €uros.  
Prix du repas adulte (*enseignant, personnel communal...*)..... 3.50 €uros.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**Date de convocation :**

**13 juillet 2011**

**Date d'affichage :**

**22-07-2011**

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (*à  
partir de 18h15*)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (*à  
partir de 18h30*)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents ayant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

*Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER*

*Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE*

*Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI*

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**

Julie MOAL

**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°9**

**OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE : APPROBATION DU PROJET  
DE REGLEMENT INTERIEUR DU NOUVEAU RESTAURANT  
SCOLAIRE MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,  
Vu l'avis favorable de la commission « *Associations sportives, culturelles, loisirs, bibliothèque, petite enfance, jeunesse, jumelage, affaires scolaires* »,

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le restaurant scolaire est un service public administratif facultatif. L'intérêt est d'offrir une prestation de qualité aux enfants des écoles maternelles et primaires.

Bernard LE PORS expose au conseil l'importance de mettre en place un règlement intérieur du service de restauration scolaire municipal qui doit préciser les conditions et modalités suivant lesquelles se déroule le service de restauration, les règles de fonctionnement du service, clarifier les relations entre le service et ses usagers et prévenir les contentieux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
17 voix pour  
1 abstention (Jean Claude LARRIEU)**

**ADOpte** le règlement intérieur du restaurant scolaire municipal dont le texte est joint en annexe.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**Date de convocation :**

13 juillet 2011

**Date d'affichage :**

22-07-2011

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (*à  
partir de 18h15*)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (*à  
partir de 18h30*)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIERU

**Absents ayant donné**

**procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

*Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER*

*Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE*

*Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI*

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**

Julie MOAL

**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°10**

**URBANISME : MODIFICATION N°4 AU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 123-13,  
Vu la délibération en date du 05 mai 2008 ayant approuvé le P.L.U.,  
Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,  
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* »,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du bourg a fait apparaître la nécessité de procéder à une modification du P.L.U., conformément aux dispositions de l'article L.123-13° du code de l'urbanisme.

En effet, il s'agit d'apporter des ajustements au document de P.L.U de manière à concrétiser un certain nombre de projets et de tenir compte de l'évolution du territoire :

**Objet de la modification :**

L'objectif de l'étude est donc de modifier le P.L.U. de la commune de SANTEC pour :

- permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du Favic, avec la définition d'orientations d'aménagement ;
- inscrire l'îlot de Liors Meur en zone 1AU (actuellement classé en zone UHa), avec la définition d'orientations d'aménagement ;
- modifier les emplacements réservés suivants : ER4 (à supprimer), ER6 (à supprimer), ER7 et ER10 à modifier ;
- inscrire de nouveaux emplacements réservés pour la création d'accès aux zones du Favic, du Théven et de Kérabret, ainsi qu'au cœur d'îlot de Liors Meur, pour la création d'un chemin piétonnier au niveau de l'impasse Mer et Soleil, et pour un accès au stationnement situé derrière la mairie (parcelle n°53) ;
- classer trois (3) parcelles en zone U le long de la rue de la Forge (parcelles actuellement classées en zone 2AU).

**Les modalités de la concertation**

- Parallèlement, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L 300-2° du code de l'urbanisme impose que le conseil municipal délibère sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet de modification du P.L.U..
- Le public sera informé du projet de modification via le bulletin communal et par un affichage en mairie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'engager une procédure de modification n°4 du PLU de la commune comme indiqué ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à signer le devis présenté par le cabinet Bernard LEOPOLD Architecte 15 place des otages à Morlaix, pour réaliser l'élaboration technique du dossier, pour un montant de prestation de 3 767.40 Euros TTC (tranche ferme) et pour 1 435.20 Euros TTC pour la tranche conditionnelle (phase de concertation avec les propriétaires de l'îlot de Liors meur),

**DONNE POUVOIR** au Maire pour mettre en œuvre la procédure adéquat, pour désigner un commissaire enquêteur et pour réaliser l'enquête publique,

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2011 de la commune en section de fonctionnement,

**DIT** que, conformément à l'article L 123-13° du code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié avant l'ouverture de l'enquête publique à M. le Préfet et aux autres personnes publiques concernées (DDTM, Conseil Général, Conseil Régional, CCI, chambre des métiers, chambre d'agriculture, Communauté de Communes du Pays Léonard, communes voisines),

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie,

**PRÉCISE** que la présente délibération sera exécutoire à compter de la transmission à Monsieur le Préfet et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

**Date de convocation :**  
13 juillet 2011

**Date d'affichage :**  
22-07-2011

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (*à  
partir de 18h15*)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (*à  
partir de 18h30*)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents ayant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

*Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER*

*Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE*

*Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI*

**Absent excusé :**  
Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**  
Julie MOAL

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°11**

**OBJET : FINANCES : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION DE PERSONNEL PAR L'ECOLE NOTRE DAME DE  
LOURDES POUR L'ENCADREMENT DES RATIONNAIRES DE L'ECOLE  
PRIVEE A LA CANTINE MUNICIPALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat d'association conclu entre l'Etat et L'OGEC école Notre Dame de Lourdes ;

Monsieur le Maire expose aux élus qu'à compter de la rentrée scolaire 2011/2012, les enfants scolarisés à l'école Notre Dame de Lourdes pourront bénéficier du nouveau service de restauration scolaire municipal.

Il ajoute que pour l'organisation de ce service public, il a été convenu avec l'OGEC école Notre Dame de Lourdes, que l'école privée mettrait à disposition du service de restauration, deux personnes pour encadrer les enfants de l'école privée, lors des déplacements des élèves de primaire et de maternelle à la cantine municipale, ainsi que pour assurer le service à table des enfants de maternelle.

Le Maire précise que l'OGEC école Notre Dame de Lourdes reste l'unique employeur des deux personnes mises à disposition de la commune pour remplir les fonctions susmentionnées. Le personnel de l'école privée reste placé sous l'entière responsabilité de l'OGEC école Notre Dame de Lourdes mais est néanmoins tenu de respecter le règlement intérieur du service de restauration municipal.

La commune de Santec s'engage, en contre partie, à prendre à sa charge le surcoût que représente pour l'OGEC école Notre Dame de Lourdes, l'emploi de ces deux personnes, sur la période de mise à disposition, sur les bases suivantes, pour l'année scolaire 2011/2012 :

**Agent n°1 :**

- Taux horaire 11.261 €uros X 9 heures par semaine = 101.35 €uros par semaine soit pour 52 semaines (le salaire de l'agent étant annualisé) = 5 270.20 €uros.

**Agent n°2 :**

- Taux horaire 13.933 €uros X 4 heures par semaine = 55.74 €uros par semaine soit pour 52 semaines (le salaire de l'agent étant annualisé) = 2 898.48 €uros.

Le montant total de la participation communale à verser à l'OGEC école Notre Dame de Lourdes pour la mise à disposition de deux personnes pour l'année scolaire 2011/2012 s'élève à :

5 270.20 €uros + 2 898.48 €uros = **8 168.68 €uros**

Monsieur le Maire précise que le versement de la participation communale à l'OGEC école Notre Dame de Lourdes se fera par versement mensuel à terme échu de la manière suivante :

mois	montant	Mois	montant
Septembre 2011	680.72 €uros	Mars 2012	680.72 €uros
Octobre 2011	680.72 €uros	Avril 2012	680.72 €uros
Novembre 2011	680.72 €uros	Mai 2012	680.72 €uros
Décembre 2011	680.72 €uros	Juin 2012	680.72 €uros
Janvier 2012	680.72 €uros	Juillet 2012	680.72 €uros
Février 2012	680.72 €uros	Août 2012	680.76 €uros
<b>TOTAL</b>			<b>8 168.68 €uros</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les modalités définies dans la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec l'OGEC,

**DIT** que la dépense de 8 168.68 €uros sera imputée à l'article 62878 du budget de la commune à l'exercice correspondant.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**Date de convocation :**

13 juillet 2011

**Date d'affichage :**

22-07-2011

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (à  
partir de 18h15)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (à  
partir de 18h30)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents avant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC

Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER

Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE

Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**

Julie MOAL

**EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°12**

**OBJET : TRAVAUX : POSE DE FOURREAUX EN ATTENTE DE  
L'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC  
ET FRANCE TELECOM, RUE DE KERABRET ET RUE DU LIORS MEUR**

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne »,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques »,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire expose aux élus qu'à l'occasion de la réalisation des travaux de raccordement de la nouvelle école maternelle Tanguy PRIGENT au tarif jaune, il serait intéressant de prévoir la pose de fourreaux, en attente, en tranchée commune, dans la perspective d'un effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France télécom, rue du Liors Meur et rue de Kérabret.

Le Maire indique que la participation communale à verser au SIE pour la réalisation de ces travaux s'élève à un montant de **27 253.49 €uros**, décomposé comme suit :

- Pose de fourreaux « basse tension » en attente :  
9 214.70 €uros HT
- Pose de fourreaux « éclairage public » en attente :  
980.43 €uros HT
- Pose de fourreaux France Télécom en attente :  
17 058.36 €uros TTC

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**A 17 voix pour (jean louis Bellec absent pour le vote)**

**APPROUVE** la réalisation des travaux sus indiqués pour un montant de participation communale de **27 253.49 €uros**,

**AUTORISE** le maire à signer le devis correspondant présenté par le SIE de Cléder,

**DIT** que la dépense est inscrite au budget 2011 de la commune.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**Date de convocation :**

**13 juillet 2011**

**Date d'affichage :**

**22-07-2011**

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (*à  
partir de 18h15*)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (*à  
partir de 18h30*)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIERU

**Absents ayant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

*Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER*

*Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE*

*Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI*

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**

Julie MOAL

**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°13**

**OBJET : MATERIEL : ACQUISITION D'ILLUMINATIONS DE NOEL**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,  
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* »,  
Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'après consultation de fournisseur, il a retenu la proposition de la société RODE ILLUMINATIONS pour la fourniture de décorations de Noël pour un montant de 1 830.26 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'acquisition d'illuminations de Noël auprès de la société RODE ILLUMINATIONS, Le Meynieux 24400 Saint Front de Pradoux (*tél : 05.53.80.03.46.*) pour un montant de 1 830.26 € TTC.

**DIT** que la dépense sera imputée au budget 2011 de la commune article 21578 opération 17.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**Date de convocation :**

**13 juillet 2011**

**Date d'affichage :**

**22-07-2011**

**Transmission le jour  
même à la sous  
préfecture**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Étaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (*à  
partir de 18h15*)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (*à  
partir de 18h30*)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIEU

**Absents ayant donné  
procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

*Henri LE GOFF  
mandataire de :  
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Marc TANGUY  
mandataire de :  
Marie-Ange LE STER*

*Bernard LE PORS  
mandataire de :  
Pascale DELVIGNE*

*Joseph CUEFF  
mandataire de :  
Jean-Marc SANGANI*

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire  
de séance :**

Julie MOAL

**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°14**

**OBJET : FINANCES : ORGANISATION D'UN SERVICE DE  
NAVETTE DE TRANSPORT DES RATIONNAIRES ENTRE  
L'ÉCOLE NDL ET LA CANTINE MUNICIPALE**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* »,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire expose aux élus les termes de l'accord conclu entre l'OGEC - école Notre Dame de Lourdes et la commune de Santec concernant la mise en place d'une navette de transport pour assurer le déplacement des rationnaires de l'école privée à la cantine municipale.

Il indique que pour organiser ce transport il a procédé à une consultation de prestataires et suggère de retenir l'offre de la société « VOYAGES KREISKER » qui se décompose comme suit :

- 2 rotations aller et 2 rotations retour avec un mini bus de 22 fauteuils, soit un forfait de 10 km par jour, pour un coût journalier de 57.90 Euros TTC.

Le Maire précise que l'école privée versera à la commune de Santec une participation pour ce service de transport sur la base de 10 Euros, par jour de transport.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la mise en place d'une navette quotidienne de transport des rationnaires de l'école Notre Dame de Lourdes vers la cantine municipale,

**RETIENT** la proposition de la société « Voyages Kreisker » ZI de Kerannou 29250 Saint Pol de Léon pour assurer la prestation susmentionnée pour un coût journalier de 57.90 Euros TTC,

**ACCEPTE** l'encaissement d'une participation de l'OGEC - école Notre Dame de Lourdes au fonctionnement de la navette de transport, sur la base d'une participation journalière de 10 Euros.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**



**Date de convocation :**

**13 juillet 2011**

**Date d'affichage :**

**22-07-2011**

**Transmission le jour même à la sous-préfecture**

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Etaient présents :**

Bernard LE PORS  
Henri LE GOFF  
André JEZEQUEL  
Pascale DEPRAETRE (*à partir de 18h15*)  
Jean-Marc TANGUY  
Stéphane HANSMETZGER  
Jean-Pierre RUMAYOR  
Annie PRIGENT  
Didier LE GAD  
Julie MOAL  
Jean-Louis BELLEC (*à partir de 18h30*)  
Joseph CUEFF  
Ronan PÉRON  
Jean-Claude LARRIERU

**Absents ayant donné procuration :**

Françoise LE FUSTEC  
Marie-Ange LE STER  
Pascale DELVIGNE  
Jean-Marc SANGANI

**Mandataires**

*Henri LE GOFF*  
mandataire de :  
*Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Marc TANGUY*  
mandataire de :  
*Marie-Ange LE STER*

*Bernard LE PORS*  
mandataire de :  
*Pascale DELVIGNE*

*Joseph CUEFF*  
mandataire de :  
*Jean-Marc SANGANI*

**Absent excusé :**

Emilie EVEN

**A été élue secrétaire de séance :**

Julie MOAL

**POUR EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC  
Séance du 21 juillet 2011**

L'an deux mil onze, le 21 juillet 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**DELIBERATION N°15**

**OBJET : ECOLE MATERNELLE TANGUY PRIGENT: ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* »,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il a retenu la proposition de la société ISOGARD :

- Pour la fourniture et la pose des équipements de protection incendie de la nouvelle école maternelle (extincteurs...). Devis D 060555, pour un montant de 1 493.04 Euros TTC.
- Pour l'élaboration des plans d'évacuation avec cadre. Devis 060556, pour un montant de 478.40 Euros TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**RETIENT** la proposition de la société ISOGARD 10, rue Pascal, BP 105 69685 Chassieu cedex, pour la fourniture :

- Pour la fourniture et la pose des équipements de protection incendie de la nouvelle école maternelle, pour un montant de 1 493.04 Euros TTC.
- Pour l'élaboration des plans d'évacuation avec cadre, pour un montant de 478.40 Euros TTC.

**DIT** que la dépense sera imputée au budget 2011 de la commune à l'article 21568 opération 28.

**Le Maire,  
Bernard LE PORS**